



Décision 01-2024 - Délégation de signature à Julia MALYCHEVA 01/01/2024

**La Directrice Générale du CROUS de Nice Toulon**

- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 portant créations des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- Vu le décret 65-1009 du 26 novembre 1965 créant un Centre Régional des Œuvres Universitaires dans l'académie de Nice
- Vu la décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2018 autorisant la signature des contrats et des marchés dans la limite du budget voté par le conseil d'administration
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique
- Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 2023 portant renouvellement de la nomination de Mireille BARRAL dans l'emploi de Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nice-Toulon
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée de Madame Julia MALYCHEVA au CROUS de Nice-Toulon à compter du 01/01/2024.

**DECIDE**

**Article 1** : Il est donné délégation de signature permanente et non subdélégable à Madame Julia MALYCHEVA, Responsable des logements Faculty Club Olivier Chesneau et de l'accueil hôtelier, pour signer au nom de la Directrice Générale :

- les commandes inférieures à 800 euros HT,
- la confirmation et certification du service fait.

**Article 2** : la présente décision prend effet à compter du 01/01/2024. Elle prend fin automatiquement à la date de fin de fonction de l'intéressée ou après retrait ou simple décision du délégant.

Fait à Nice le : 01/01/2024

